



# A propos du projet éolien

Mercredi 17 juin 2009

## Note du Conseil à l'attention des habitants

### Historique :

- En 2005, l'Etat incite les collectivités à mettre en place des Zones de Développement de l'Eolien (Z.D.E.). Ces Z.D.E. doivent tenir compte de plusieurs contraintes : environnementales, architecturales, potentiel de vent, distance de raccordement au réseau EDF. Les vingt communes du canton doivent délibérer pour ou contre leur entrée dans la Z.D.E.
- En mai 2006, le conseil municipal de Francheville délibère pour son inclusion dans la Z.D.E. par sept voix pour et quatre voix contre. Puis c'est au tour du conseil de la Communauté de Communes de St Seine de délibérer, ce qu'elle fera en novembre 2006 à l'unanimité moins une abstention.
- En juillet 2007, le préfet prend un arrêté qui fixe les contours de la Z.D.E. Pour Francheville, la zone retenue s'étend le long du Grand Chemin, au nord du village, entre la croix de Prairiey et le chemin de la Vélouze.
- Début 2008, après les élections municipales, le conseil est contacté par des sociétés de développement éolien qui souhaitent étendre leur activité sur le territoire de la commune. Nous retenons la société Epuron et délibérons dans ce sens en juin 2008. Cette délibération permet à Epuron d'engager une étude de pré-faisabilité, étude toujours en cours aujourd'hui. Ce n'est qu'à l'issue de cette première étude, qui peut s'étaler sur deux ans voire plus, que le conseil délibérera à nouveau pour autoriser ou non le dépôt du permis de construire.

### Déroulement de l'étude :

Aujourd'hui la société Epuron est dans une phase de recueil d'autorisations auprès de différents services (aviations civile et militaire, environnement, météo, équipement, bâtiments de France, conseil général, ministère de l'intérieur, protection des sites, entre autres...)

Une fois toutes les autorisations obtenues, si elles sont obtenues, s'engage alors une étude d'impact. Impact sur l'environnement, sur la faune sauvage, la flore. Mais aussi impact sur la population au travers d'études acoustiques et sanitaires.

C'est à la fin de cette seconde phase que le conseil sera amené à prendre une nouvelle délibération pour autoriser ou non Epuron à poursuivre le projet et à déposer une demande de permis de construire. Si cette autorisation est accordée, et parallèlement à l'instruction du permis de construire, une enquête publique est mise en place par le préfet. Cette enquête sera conduite par une commission composée de trois commissaires enquêteurs, tous trois désignés par le préfet et le président du tribunal administratif. Pendant cette enquête chacun de nous pourra consulter les résultats de l'étude d'impact, demander des précisions aux commissaires enquêteurs, apporter son avis par écrit. Les commissaires rédigeront ensuite un rapport qui sera porté à la connaissance du préfet, lui seul compétent pour autoriser ou refuser un permis de construire éolien.

### Pourquoi un projet éolien à Francheville ?

Le développement de la commune, son attractivité, le maintien des services, la réfection des chemins communaux et des rues, le fleurissement... nécessitent des moyens financiers conséquents. Tout comme le budget d'un ménage, celui de notre collectivité a subi une hausse de ses dépenses, alors que ses recettes (chasse, dotation de l'Etat, recettes des taxes locales) stagnent voire diminuent.

.../..

Nous pourrions supprimer les dépenses non obligatoires que sont les fêtes et les cérémonies : l'économie engendrée serait de l'ordre de 5 000 € par an. Ce n'est pas rien, mais il faudrait alors faire table rase de nos rencontres qui sont l'occasion de tisser un lien social fort (14 juillet, repas des aînés, cérémonie des vœux, pots offerts à l'occasion des commémorations au monument aux morts....), sans parler des différentes subventions accordées aux associations et à l'école.

Si l'énergie éolienne convient au besoin budgétaire d'une collectivité, elle répond aussi aux attentes de chacun d'entre nous en matière de développement durable. C'est en effet une énergie propre et réversible.

### **Quels revenus pour la commune ?**

Chacun sait que la taxe professionnelle va être profondément remaniée d'ici l'année prochaine. Mais aujourd'hui personne ne sait encore de quelle manière. Si elle est maintenue à un niveau équivalent, la commune pourrait compter sur une recette d'environ 50 000 € par an. Mais si la future taxe professionnelle n'est pas à la hauteur de nos attentes, les conseillers sont unanimes : le projet sera abandonné.

### **Que ferions-nous de cette nouvelle recette ?**

Nous la mettrions à profit pour engager des travaux :

- réfection de la voirie, pose de caniveaux
- aménagement de la place de l'Eglise,
- remise en état des bâtiments communaux (lavoir de la mare, réservoir de la Fontaine Neuve)
- projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques
- conservation et mise en valeur du patrimoine communal
- aménagement des abords des mares de Prairay et Francheville
- démontage du transformateur de la rue au Maire
- aménagement de sécurité routière (piétons et cyclistes)

Mais aussi, allègement des annuités du futur emprunt de la salle des fêtes

... cette liste n'est pas exhaustive.

Ce projet suscite de nombreuses interrogations de la part de tous les habitants, y compris les conseillers, qui auront à faire un choix décisif pour l'avenir de la commune en tenant compte de ses avantages et ses inconvénients.

Le conseil envisage d'organiser une réunion publique courant septembre à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.